

BAREME D'HONORAIRES TTC

Applicable au 19/06/2021

Barème de transaction immobilière traditionnel et ancien.
Les honoraires d'agence sont à la charge du vendeur sauf contention contraire précisée dans le mandat

Honoraires TTC	Prix de vente TTC
Forfait 4 000 €	Jusqu'à 55 000 €
Forfait 6 000 €	de 55 001 € à 100 000 €
6 % TTC	de 100 001 € à 300 000 €
5 % TTC	de 300 001 € à 600 000 €
4 % TTC	Au-delà de 600 001 €

La dérogation à ce barème ne peut se faire que pour des affaires particulières, dans les limites proches des conditions pratiquées et seulement à la baisse conformément à la note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017